

other cases to medical deontology. Or their length: Some Codes are very thorough, whereas other documents are synthetic. Furthermore, their bindingness: For example, the English Guidance is only a recommendation for physicians, but the French Code is actually a State law.

Nonetheless, stressing the similarities among the Codes, in summary the research conclusion is that a common Code of medical ethics could be considered a feasible opportunity for the EU, at least based on this

specific research. Such a common Code could really contribute to the cohesion of European societies at a health care level, if nothing else, especially in times like these, in which the European political unity is called into question by the “secession issue”.

Correspondence

Sara Patuzzo

E-mail: sara.patuzzo[at]univr.it

Point de vue

La SSEB est une plateforme qui se veut apolitique. Est-ce toujours éthiquement correct?

Marianne Wälti-Bolliger^a

a MScN, membre de la commission éthique de l'ASI, membre du comité de la SSEB

Abstract

Health care professionals, professional societies, and academic institutions are reluctant to engage in political activism even regarding topics related to health care. This viewpoint argues that, when such activism is aligned with the goals of health care professions, this reluctance is misguided and should be corrected.

Ce titre est volontairement provocateur. Il m'a été inspiré par une discussion concernant l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts (www.pour-des-soins-infirmiers-forts.ch) et la réflexion que la SSEB (Société Suisse d'Éthique Biomédicale) se veut une plateforme apolitique.

Les lieux de formation sont également frileux à manifester publiquement dans des questions dites politiques. Mais quelles sont les valeurs éthiques qui défendent une telle retenue lorsque nous assistons à un démantèlement de la santé et du social? Se pose la question de savoir à qui appartient le combat politique. Aux politiciens ou est-ce que cela fait partie des responsabilités professionnelles de tous ceux qui se préoccupent d'offrir des soins respectueux des critères éthiques?

Je souhaite lancer le débat au travers de deux exemples, celui des soins infirmiers qui est une problématique nationale et celui de la santé et du social plus largement mis en péril par les mesures d'économie du canton de Berne.

Premier exemple, les soins infirmiers

L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) s'est engagée dans une initiative populaire pour des soins infirmiers forts dans le but d'assurer maintenant et à l'avenir des soins infirmiers en qualité et quantité suffisante, accessibles à tous tout en garantissant la sécurité des patients. La pénurie avérée et à venir de médecins et de personnel infirmier mettent en péril le respect des principes éthiques d'autonomie, de bienfaisance et non-malfaisance, de justice, principes généralement reconnus dans le monde médical. En lançant cette initiative qui vise à améliorer l'attractivité de la profession, l'ASI assume sa responsabilité éthique face aux besoins en santé de la société.

Selon l'ASI, la société est en droit d'attendre des professionnels de la santé, l'aide et le soutien nécessaires pour faire face à la maladie, à sa prévention, au handicap, aux soins curatifs prescrits ou aux soins palliatifs [1].

De son côté, l'OMS, en 2002, déjà souligne que l'évolution des besoins de la société implique un accroissement de la demande de soins infirmiers réactifs [2].

L'augmentation des polyopathologies et de maladies chroniques nécessite un soutien pour aider les gens à vivre avec des handicaps, à prévenir des complications. Ce sont des soins complexes nécessitant des compétences élevées et avant tout infirmières. Cependant, les décisions politiques et managériales ne permettent pas toujours et de moins en moins à la profession infirmière de répondre aux besoins de la population en Suisse.

A la question de savoir si c'est une responsabilité infirmière de s'engager politiquement pour assurer une offre de soins adaptée aux besoins de la population, le CII (Conseil international des infirmières) l'affirme dans son code de déontologie en 2005: «L'infirmière partage avec la société la responsabilité du lancement et du soutien d'initiatives permettant de satisfaire les besoins sociaux et de santé de la population, en particulier des groupes les plus vulnérables.» [3]

De toute évidence, les représentants politiques de la population ne peuvent prendre des décisions adéquates si les professionnels ne partagent pas avec eux leurs connaissances permettant de comprendre la complexité des situations. C'est donc également une responsabilité des professionnels de dire les enjeux encourus pour la santé de la population face aux décisions prises.

L'ASI le précise d'ailleurs dans son document «Les soins infirmiers en Suisse. Perspectives 2020» [4]. Nous y lisons:

«Les infirmières et infirmiers et leur travail ne font pas uniquement partie du système de santé, mais ils sont également ancrés dans la société et la politique. La politique fédérale, cantonale et communale joue un rôle important dans le pilotage du système de santé.

[...] La décision de laisser des parties du système de santé entre les mains du marché – donc la décision de ne pas exercer un contrôle – a aussi un effet de pilotage, car elle accorde plus d'importance à la maximisation des bénéfices qu'à des aspects comme la qualité, la solidarité et l'équité.»

Cette affirmation dépasse les frontières suisses, puisque le SIDIEF (Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone) mentionne également l'importance pour les professions infirmières et médicales de s'engager pour faire face à la pénurie des professionnels pour redéfinir les façons de travailler et créer des modèles innovants [5].

Le comité régional de l'OMS pour l'Europe (Copenhague, 2014) rejoint ce point de vue en prétendant qu'«à l'avenir la capacité d'influencer les processus politiques, de négocier et de participer à la prise de décisions sera ce qui permettra aux infirmières-ères de travailler de façon efficace à tout niveau et dans tous les domaines d'importance» [6].

Pour conclure, force est de constater que le système de santé suisse peine de plus en plus à répondre aux besoins de la population. Il est à craindre que cela se péjore encore davantage à l'avenir. Tout le monde dénonce le manque de professionnels de la santé, des coûts de santé toujours plus élevés et une offre en soin lacunaire pour répondre aux besoins actuels et à venir de la population.

Les décisions politiques concernant l'économie et le domaine santé-social ont de plus en plus pour conséquence une péjoration des conditions de travail des professionnels de la santé et du social voire une impossibilité d'offrir l'aide et les soins nécessaires à la population. Cela amène de plus en plus de soignants à quitter la profession si ce n'est qu'ils tombent eux-mêmes malades et n'attirent pas la relève nécessaire. Cette situation actuellement déjà critique risque à l'avenir de devenir problématique. Manque de médecins, d'infirmières, limites financières mettent à mal les critères éthiques de justice, autonomie bienfaisance et non-malfaisance.

C'est dans ce contexte que se situe l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts de l'ASI. Elle souhaite renforcer l'attractivité de la profession et améliorer les conditions de travail pour qu'il y ait moins d'infirmières et infirmiers qui quittent la profession par épuisement ou parce qu'ils ne peuvent travailler selon les valeurs professionnelles.

Actuellement, les infirmières sont encore et toujours reléguées dans un rôle médico-délégué, ne peuvent se faire rembourser les soins sans ordonnance médicale, même pour les soins qui découlent des compétences infirmières et non médicales. Cet état de fait ne rend pas la profession attractive et ne permet pas à celle-ci d'endosser ses responsabilités face aux besoins de la population.

L'initiative demande une modification de la constitution afin que Confédération et canton reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et s'engagent pour que chacun ait accès à des soins de qualité. Cela implique des soins infirmiers en quantité et qualité suffisantes pour couvrir les besoins croissants de la population.

Cette initiative est importante parce qu'elle vise le respect des critères de justice (même accès aux soins pour tous), de non-malfaisance (respect de la sécurité) et de bienfaisance par des soins de qualité.

Nous sommes donc tous invités à nous questionner, nous laisser interpeller, et à nous engager proactivement pour des soins équitables et de qualité, ce qui implique un discours éthique et politique.

Deuxième exemple. Les mesures d'économie du canton de Berne

Pour une économie de 185 millions de francs par an, le canton de Berne prévoit 150 mesures soit des coupes

dans de nombreux domaines: les soins à domicile, les établissements spécialisés et les hôpitaux, les soins psychiatriques, l'aide sociale, l'aide en faveur des personnes handicapées, la promotion de la santé et l'aide aux toxicomanes, les services de secours, les heures d'enseignement, les hautes écoles, les monuments historiques, le transport scolaire, la formation professionnelle, les offres de passerelles entre l'école et l'apprentissage, les contributions aux cours J+S et aux projets pour les enfants et les jeunes, le parlement des jeunes, les transports publics, etc.

Cela signifierait que seules les personnes aisées auraient les moyens de s'offrir certaines prestations de santé ou offres de formation. La conséquence serait une société à deux vitesses, où la solidarité indispensable pour vivre en paix s'effrite peu à peu.

Dans le canton de Berne, un comité «Stop au démantèlement» s'est formé en appelant tout le monde à une action de protestation le 11 septembre 2017 [6].

On voit les logos de AvenirSocial, Association professionnelle Formation Berne, Association Suisse des Médecins Assistants (ASMAC), l'ASI, SSP Berne sur le flyer. C'est donc une action de protestation d'associations de personnel et professionnelles et de syndicat avant tout. Silence apparemment du côté des associations éthiques suisses. Pourtant, ici aussi les valeurs éthiques de justice, bienfaisance, non-malfaisance et autonomie risquent de ne plus pouvoir être respectées.

En conclusion

Les décisions politiques prises dans le collimateur des économies mettent en péril une société prônant l'égalité des chances.

Dans ce sens, je plaide pour que la plateforme de la SSEB comme toute plateforme éthique s'engage proactivement pour défendre les valeurs éthiques de justice, bienfaisance, non-malfaisance et autonomie, au risque d'être moins apolitique.

Correspondance

Marianne Wälti-Bolliger
E-mail: mariannewalti[at]bluewin.ch

Références

1. ASI. La société et les soins infirmiers. 1999.
2. OMS. Orientations stratégiques pour le renforcement des services infirmiers et obstétricaux. 2002.
3. CII. Code de déontologie. 2005.
4. ASI. Les soins infirmiers en Suisse. Perspective 2020. 2011.
5. SIDIEF. Mémoire. La formation universitaire des infirmières et infirmiers. Une réponse aux défis des systèmes de santé. 2012.
6. OMS. Comité régional de l'OMS pour l'Europe, Copenhague. 2014. Disponible sur: www.avenirsocial.ch/fr/p42015902.html (consulté le 4/9/2017).